

à l'attention de : Monsieur le Préfet de l'Ariège

objet : Unité touristique « Mijanès 2006 » - Mise à disposition du public

Grenoble, le : 11 janvier 2007

Monsieur le Préfet,

Un dossier UTN est actuellement, et jusqu'au 19 janvier 2007, mis à la disposition du public de manière à recueillir l'avis du plus grand nombre sur ce projet. Il s'agit d'augmenter de manière conséquente le domaine skiable de la station de Mijanès, en colonisant un site vierge de très grande qualité, sans que le gain attendu du point de vue économique, ni même du simple plaisir de skier, ne justifie les atteintes environnementales qui en découleront.

Mountain Wilderness France est une association agréée de protection de l'environnement, dont l'objet statutaire vise à la préservation des derniers sites de montagne non aménagés dans notre pays. C'est dans ce but que nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander de donner un avis défavorable à demande d'autorisation UTN, basé sur les éléments suivants :

#### Impact environnemental

Ce projet n'est pas neuf : en 1998, la station avait déposé un dossier UTN qui a été abandonné en raison de son impact environnemental. L'aménagement envisagé aujourd'hui aurait lui aussi un impact désastreux, tant sur les paysages que sur la faune et le milieu naturel qui l'abrite.

Concernant les paysages, le dossier affirme vouloir limiter les terrassements dans ces « *combes sauvages* » dont « *l'intérêt environnemental est avéré.* » Vœu pieu compte tenu de la morphologie du terrain : une crête ne se prête ni au ski, ni à des travaux. La création de l'itinéraire Tarbésou, long dévers linéaire à travers un versant très raide, nécessitera de lourds terrassements, d'importants remblais, des talus atteignant la dizaine de mètres de hauteur, une plateforme pour l'arrivée de la remontée mécanique... Le modelage de ce profil naturel, la destruction de la crête exposée aux regards, seront très visibles depuis le col de Pailhères, réputé pour les paysages qu'il offre, et par lequel est prévu l'accès au site des engins du chantier...

En réalité, c'est tout un secteur de la zone de combat qui sera mis à mal, fractionnant le territoire de l'hôte prestigieux des lieux qu'est le Grand Tétrás, hypothéquant très sérieusement la survie de cet animal emblématique dont la présence a valu au site son inscription au réseau de sites protégés communautaires « Natura 2000. » La directive européenne « Oiseaux » interdit formellement toute destruction de cette espèce, dont on sait la fragilité et la sensibilité aux aménagements de domaines skiables.

Outre le Grand Tétrás, le lagopède « *pourra être impactée par le projet* » nous apprend le dossier, tout comme l'ours dont « *la présence est avérée.* » Les riches milieux humides —qui eux aussi justifient la protection « Natura 2000 » de ce secteur au titre de la Directive « Habitats »— et les petits ruisseaux du vallon des Maures, dans lequel est présent le desman, seraient eux aussi fortement perturbés. Les lourds terrassements, en modifiant le régime des eaux, leur turbidité et leur pureté, seraient fatals à cette espèce endémique des Pyrénées.

#### Stratégie économique - équilibre financier

Outre les raisons environnementales, l'abandon de l'UTN de 1998 est dû à des risques financiers importants. Ce projet a en effet « *été refusé par l'Etat essentiellement pour des raisons économiques et financières.* » Il devrait en être logiquement de même en ce qui concerne le

mountainwilderness  
5, place Bir Hakeim  
38 000 Grenoble

T. 04 76 01 89 08

F. 04 76 01 89 07

france@  
mountainwilderness.org

www.france.  
mountainwilderness.org



dossier actuel : les excellentes projections présentées par le dossier ne sont basées que sur les trois dernières années, durant lesquelles l'enneigement a été exceptionnellement bon. La situation actuelle –l'hiver n'a toujours pas commencé et les vacances de Noël n'ont pas vu tomber un seul flocon !– risque de se répéter régulièrement, conséquence d'un réchauffement climatique dont personne ne doute plus, même si les causes en sont encore débattues : le fait que les conséquences d'hivers sans neige n'aient pas été intégrées à ces projections les rend complètement irréalistes !

Par ailleurs et en compléments, les données de fréquentation présentées dans le dossier montrent bien l'erreur stratégique de positionnement de ce projet : dans un contexte de stagnation globale de la fréquentation, cette extension du domaine skiable ne saurait raisonnablement concurrencer les stations plus proches des bassins de clientèles, mais nuirait fortement à l'attrait estival de ces lieux.

#### **Risques naturels**

Ce projet prétend offrir à la clientèle du « ski nature. » Dans les faits, il ne s'agira en fait que de classiques pistes bleues damées ou de hors pistes situés dans des secteurs très difficiles à sécuriser : il faudra investir de lourdes sommes pour mettre en place un plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA) et installer à terme, quelque soit l'option retenue pour les tracés de pistes, des râteliers de protection et des gazex, créant ainsi une importante atteinte supplémentaire au milieu naturel (sols et faune, en particulier le Grand tétras).

**En conséquence, Monsieur le Préfet, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ce projet UTN. Nous vous remercions de faire connaître notre avis aux membres de la Commission spécialisée des UTN ainsi qu'à Monsieur le Préfet coordonnateur de Massif.**

Vincent NEIRINCK,  
en charge des dossiers « UTN et Aménagement »

